

Questions orales

Par ailleurs, je sais que le député n'ignore pas que le Canada a été l'un des plus actifs promoteurs du protocole international sur la protection de la couche d'ozone. L'an dernier, à Montréal, nous avons à nouveau joué un rôle très actif dans le renforcement de ce protocole. Lors de la rencontre de Montréal, le protocole a en effet été renforcé et l'entente intervenue à Copenhague. . .

Mme le vice-président: Je crois que la ministre conviendra qu'elle s'est lancée dans un discours.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, il est vrai, comme le dit la ministre, que le protocole a été renforcé, mais l'un des produits chimiques les plus dommageables pour la couche d'ozone est le bromure de méthyle.

Ce produit a été interdit en Hollande et le sera aux États-Unis d'ici à l'an 2000.

Ma question supplémentaire est la suivante: pourquoi le gouvernement du Canada hésite-t-il tant à protéger la population en n'interdisant pas le bromure de méthyle?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, le député parle du bromure de méthyle qui a justement fait l'objet de discussions à Copenhague.

En tant que partie à l'entente intervenue, le Canada appuie les mesures proposées. Nous ramènerons, d'ici à 1995, le niveau d'utilisation du bromure de méthyle au niveau d'avant 1991. Ces mesures incluent la récupération et le recyclage du bromure de méthyle ainsi que la réduction des émissions. En tant que signataire du protocole international, le Canada veillera à ce que nous travaillions tous de concert pour que ce produit ne contribue plus à l'amincissement de la couche d'ozone.

* * *

LES MUNICIPALITÉS

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

Dans l'exposé économique qu'il a prononcé en décembre dernier, le ministre des Finances a gelé au niveau de 1990 toutes les subventions que le gouvernement paie aux municipalités pour remplacer l'impôt sur les propriétés fédérales situées au Canada. Un grand nombre de ces propriétés se trouvent dans la région de la capitale nationale.

Le ministre a-t-il l'intention d'annuler cet injuste gel des subventions qui tiennent lieu d'impôt ou préférera-t-il donner libre cours à une augmentation du coût des services municipaux et contraindre les autres propriétaires de la région à payer pour ce manque à gagner?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Au contraire, madame la Présidente, nous espérons trouver un moyen équitable de contrer la hausse des coûts assumés par le gouvernement à la suite de l'augmentation rapide des subventions tenant lieu d'impôt.

Nous avons pris différentes mesures à cet égard partout au pays et nous espérons qu'à la suite des réunions que nous tiendrons avec des représentants de la Fédération canadienne des municipalités et d'autres personnes intéressées, nous pourrions trouver un moyen juste et constant de réformer le processus. Nous n'avons pas l'intention de contraindre qui que ce soit à assumer des coûts injustement. Nous voulons être le plus juste possible, compte tenu des contraintes imposées par le gel.

• (1150)

[Français]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, le ministre ne semble pas avoir l'intention, immédiatement, de remédier à ce gel.

Le gouvernement régional d'Ottawa-Carleton a récemment accepté un rapport de la province d'Ontario qui réévaluait toutes les classes de propriétés dans la région. Le gouvernement régional, en approuvant cette nouvelle évaluation, a reconnu que la classe des propriétés fédérales rapportait effectivement environ 3,4 p. 100 moins de revenus en 1993. Est-ce que le gouvernement a l'intention d'accepter ou de refuser cette nouvelle évaluation réduite de ses propriétés dans Ottawa-Carleton?

[Traduction]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Ce sont, bien sûr, des nouvelles encourageantes, et le gouvernement sera heureux d'accueillir tout changement de méthode qui rendrait le régime fiscal plus équitable en ce qui concerne les propriétés de l'État affectées à un usage spécial, à Ottawa et dans d'autres régions.

L'idée, c'est que ces contraintes existent bel et bien et qu'il faut composer avec ce gel. Nous nous en acquitterons au mieux, le plus équitablement possible, jusqu'à ce que nous trouvions une meilleure méthode qui s'appliquerait uniformément à l'échelle du Canada et qui réduirait cette hausse rapide des subventions tenant lieu d'impôt.